Pour tous les documents (cni-passeport, justificatif d'adresse, jugement) fournir les originaux et les photocopies.

Tout passeport ou cni non retiré(e) dans un délai de 3 mois sera détruit(e).

# Pièces à fournir:

- ✓ pré-demande (sur le site ANTS) ou dossier cartonné (à retirer dans une mairie)
- ✓ carte d'identité ou passeport à renouveler ou à modifier
- ✓ 1 photo d'identité de moins de 6 mois, sans expression (pas de sourire...), de face, tête nue (ni pince, ni barrette, ni élastique...) sur fond clair neutre et uni, sans lunettes et cou dégagé. Ne pas découper ni coller la photo.
- ✓ 1 justificatif d'adresse de moins d'un an sur lequel le prénom apparaît en entier (pas d'initiales) : (facture EDF, gaz, eau, téléphone, avis d'imposition de l'année en cours (pas de déclaration), assurance habitation avec signature et tampon de l'assureur, ordures ménagères...).

Si ce justificatif n'est pas à votre nom, la personne qui vous héberge devra remettre :

- 1 justificatif d'adresse à son nom (voir ci-dessus)
- 1 copie de sa pièce d'identité recto-verso
- 1 attestation sur l'honneur précisant que vous êtes domicilié(e) chez elle DEPUIS PLUS DE TROIS MOIS

## EN CAS DE DIVORCE

- ✓ Jugement de divorce en cas de garde alternée (fournir un justificatif de domicile de l'autre parent)
- ✓ Jugement de divorce précisant que l'ex-épouse est autorisée à porter comme nom d'usage le nom de son ex-époux ou attestation écrite, datée et signée de l'ex-époux donnant son accord (la signature doit être LEGALISEE par le maire de son domicile).

EN CAS DE VEUVAGE (depuis l'obtention de l'ancienne CNI)

✓ Acte de décès de l'époux

#### RENOUVELLEMENT EN CAS DE PERTE ou VOL

La déclaration de perte se fera en Mairie au moment du dépôt de votre dossier. La déclaration de vol se fera au commissariat de police ou à la gendarmerie.

<u>TIMBRES FISCAUX</u> (en vente dans les bureaux de tabac) ou TIMBRE FISCAL ELECTRONIQUE (à acheter sur le site : timbres.impôts.gouv.fr) ou, si pré-demande, le timbre sera acheté en ligne lors de la saisie, d'une valeur de :

## Passeports:

86 € pour les majeurs 42 € pour mineurs entre 15 et 18 ans 17 € pour les moins de 15 ans

### Cartes d'identité :

25 € pour une perte ou vol de carte d'identité.